

POTENTIALITES PISCICOLES

Le bassin de l'Adour, couvert par des cours d'eau aux caractéristiques physiques et hydrobiologiques variées, offre un fort potentiel piscicole.

Il possède de nombreuses rivières à salmonidés et des rivières à cyprinidés sur le reste de son périmètre. S'ajoute à ce potentiel en rivière, de nombreux lacs de montagne ou de plaine, également classés en première ou deuxième catégorie piscicole.

Les rivières de montagne et de piémont présentent un contexte piscicole à salmonidés alors que la partie gersoise et landaise offre un profil cyprinicole, les coteaux béarnais et bigourdans étant intermédiaires.

Les PDPG (Plans Départementaux pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles), outil réglementaires pour la gestion piscicole du territoire, ont été mis en place ans les années 90 mis à jour en 2013/2015 dans les départements 32 40 et 64 ; dans les Hautes Pyrénées, c'est toujours le PDPG de 1997 qui prévaut.

Ces documents fixent les orientations techniques pour la bonne gestion des milieux piscicoles dans le but de conserver ou retrouver un bon état de la ressource. Il s'appuient sur un bilan de l'état des milieux.

Une forte dégradation des secteurs cyprinicole et intermédiaires

Le bassin de l'Adour est partagé de façon assez équilibrée entre les 3 types de milieux ou contextes :

- le contexte salmonicole, (37% du territoire), dont l'espèce repère est la truite, concerne les cours d'eau rapides et oxygénés des têtes de bassin des cours d'eau pyrénéens ;
- le contexte cyprinicole (brochet) s'applique aux cours d'eau lents de plaine et de l'aval du bassin (27% du territoire),
- le contexte intermédiaire, (36% du territoire), concerne la partie médiane des grands axes et leurs affluents ; parcourant principalement les secteurs de coteaux, il abrite les espèces rhéophiles, plus adaptées aux courants (barbeau, goujon...).

Les cours d'eau salmonicoles, par leur situation en tête de bassin, présentent un état conforme ou faiblement perturbé (72% des surfaces de bassin versant) ; les bassins du Gave d'Oloron et des nives sont cependant plus préservés que celui du Gave de Pau et surtout de

l'Adour amont. Les facteurs limitant sont l'hydroélectricité (débits réservés, marnages, obstacles), les rejets domestiques et les activités agricoles;

Les cours d'eau cyprinicolas pâtissent d'une forte dégradation de leur état ; La plupart d'entre eux sont dégradés. Les causes sont multiples ; en premier lieu l'activité agricole, plus ponctuellement l'urbanisation et les rejets domestiques, enfin les obstacles à la continuité écologique. L'avenir du brochet, espèce repère, est inquiétant avec la dégradation des lits mineurs des cours d'eau (anciennes extractions de granulats) et les évolutions climatiques et hydrologiques.

Les secteurs intermédiaires apparaissent les plus perturbés (73% des surfaces sont moyennement à fortement perturbés) ; la situation des cyprinidés rhéophiles est contrastée, car ils peuvent profiter du repli des zones à truites vers l'amont, mais pâtissent de l'extension des eaux calmes (retenues) qui profitent aux

Classement des cours d'eau

Domaine public

Ce sont des cours d'eau, tronçons de cours d'eau ou plans d'eau où le droit de pêche appartient à l'Etat.

Domaine privé

Ce sont des cours d'eau, tronçons de cours d'eau ou plans d'eau où le droit de pêche appartient aux propriétaires riverains. Ce droit est le plus souvent cédé aux AAPPMA.

Zone maritime

Zone délimitée à l'amont par la limite de salure des eaux :

- Adour, Château de Montpellier à Urt
- Nive, Chapitalia (commune Villefranque)

Classement des cours d'eau au titre de l'art. L214-17 du code de l'environnement (9 novembre 2013) : il vise à la protection et la restauration de la continuité écologique.

La **Liste1** interdit tout nouvel ouvrage faisant obstacle à la continuité écologique ;

La **Liste2** prévoit d'assurer ou de rétablir dans les 5 ans la libre circulation des poissons migrateurs et des sédiments

Axes bleus

Axes prioritaires définis dans le SDAGE de 1996 pour la mise en œuvre des programmes de restauration des poissons migrateurs. Ces axes sont déjà des cours d'eau classés.

Catégories piscicoles

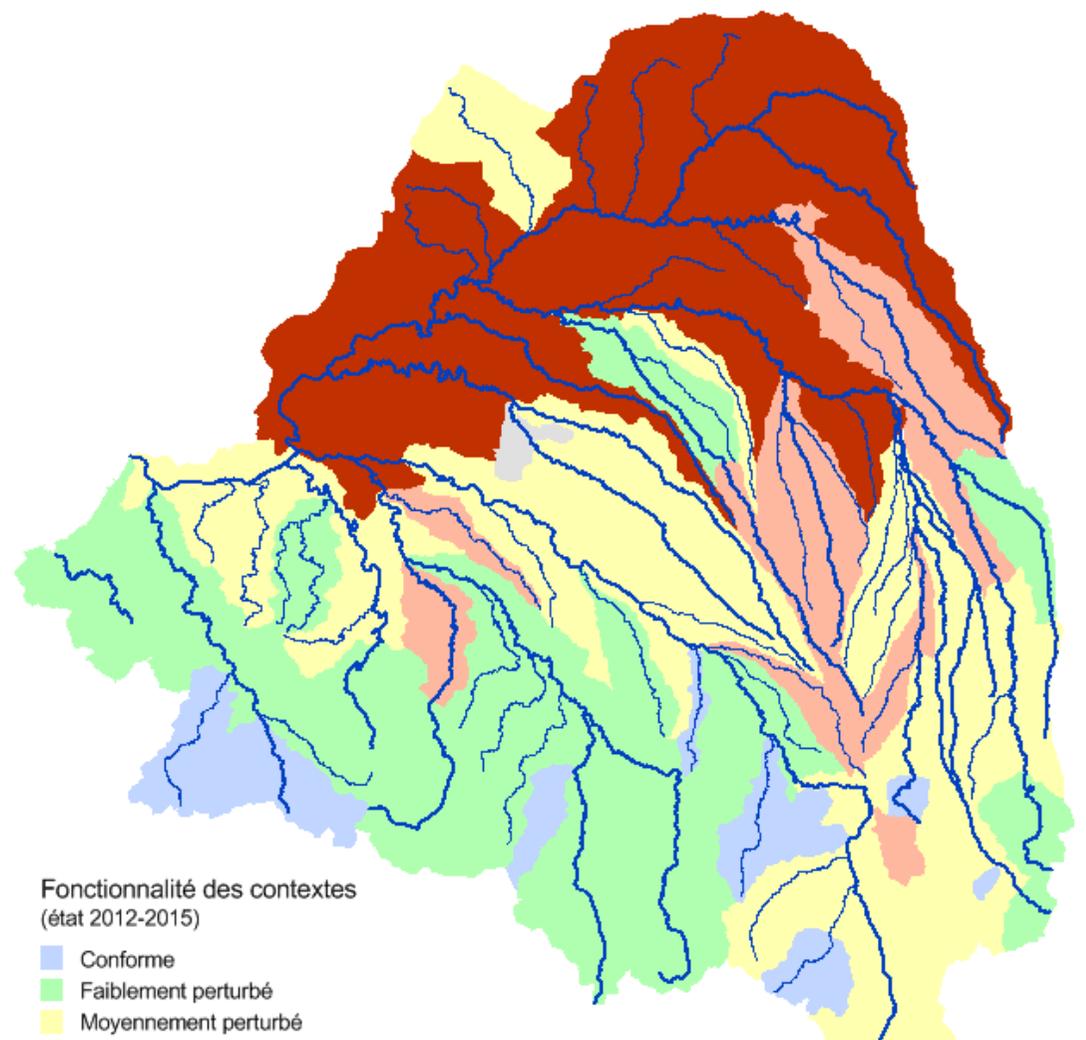
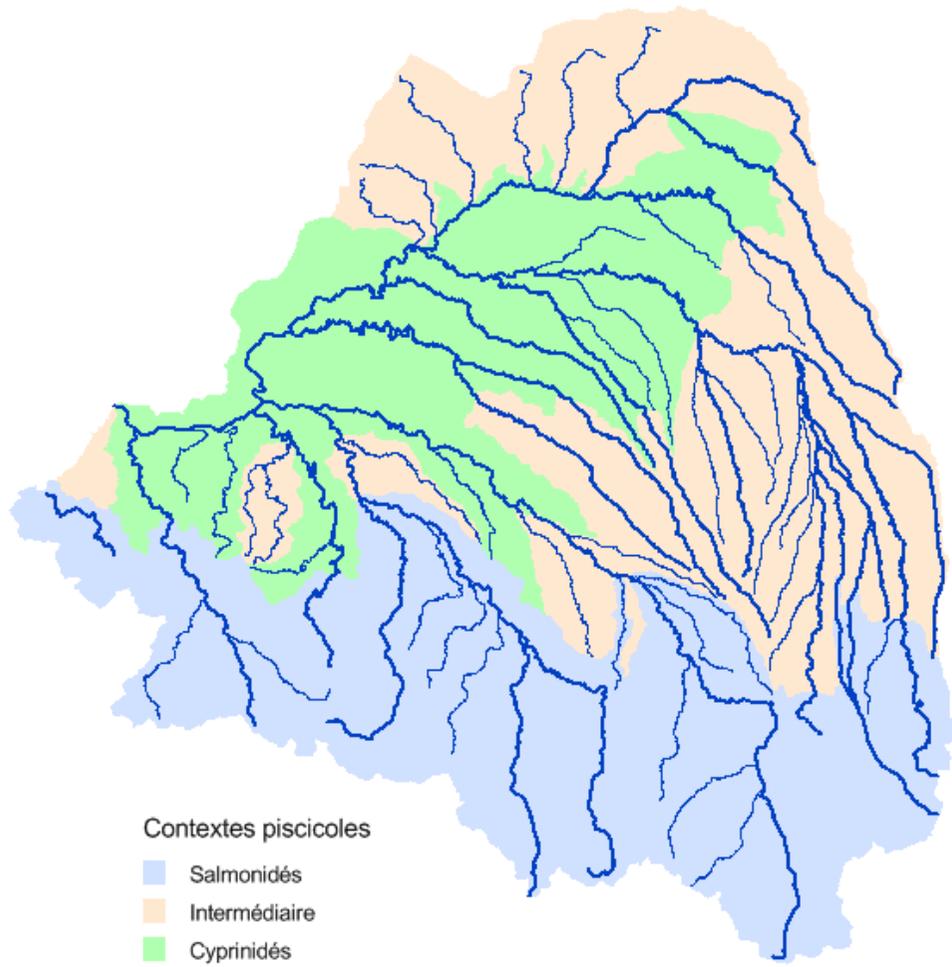
o 1^{ère} catégorie piscicole

Prédominance des salmonidés (truite, truite de mer, saumon, omble de fontaine...). Tout affluent d'une rivière en 1^{ère} catégorie est obligatoirement classé en 1^{ère} catégorie.

o 2^{ème} catégorie piscicole

Prépondérance des cyprinidés (poissons blancs, brochet, perche...)

Contextes piscicoleset fonctionnalité



Les orientations de gestion - contextes cyprinicole et intermédiaire

Les orientations de gestion sont développées dans les PDPG (Gers, Landes, Pyrénées Atlantiques), parfois accompagnés de Plans d'Actions Nécessaires (PAN) associés (Gers).

On peut les regrouper par contexte salmonicole d'une part, contextes cyprinicole et intermédiaire d'autre part. Globalement, ces actions peuvent être regroupées en plusieurs axes :

Contextes cyprinicole et intermédiaire : améliorer la qualité de l'eau et des milieux

Améliorer les habitats : Les cours d'eau ont souvent été dégradés par les activités humaines ; il s'agit de leur redonner des caractéristiques propices à la faune piscicole :

- limiter le colmatage, notamment par la végétalisation des fossés agricoles et par des pratiques culturales réduisant les sols nus et l'érosion ;
- retrouver un fonctionnement naturel des cours d'eau, en favorisant une diversification des écoulements entre zones calmes et zones à courant,
- éviter l'érosion des berges en favorisant une recharge sédimentaire,
- conserver ou restaurer des zones humides (prairies humides, barthes, saligues) pour la reproduction de certaines espèces comme le brochet ou l'anguille,

Améliorer la qualité de l'eau : Les contextes cyprinicolas et intermédiaires sont les plus exposés car ils coexistent avec de nombreuses activités humaines (agricoles, urbaines, industrielles ou artisanales) ; la mise aux normes des stations d'épuration, l'amélioration des pratiques agricoles, la mise aux normes et l'entretien de l'assainissement non collectif

Réduire les effets des retenues agricoles (chocs thermiques et variations de débits)

Diversifier la ripisylve

- Restaurer le corridor végétal par replantation en favorisant les espèces adaptées et en pratiquant la Régénération Naturelle Assistée (RNA),
- Restaurer des zones de refuge et de repos en pied de berge par reprofilage et création de caches

Restaurer la continuité écologique : La segmentation des cours d'eau a pour conséquence un certain appauvrissement des espèces ; l'arasement d'ouvrages inutiles, la mise en place d'ouvrages de franchissement doit permettre les échanges entre secteurs.

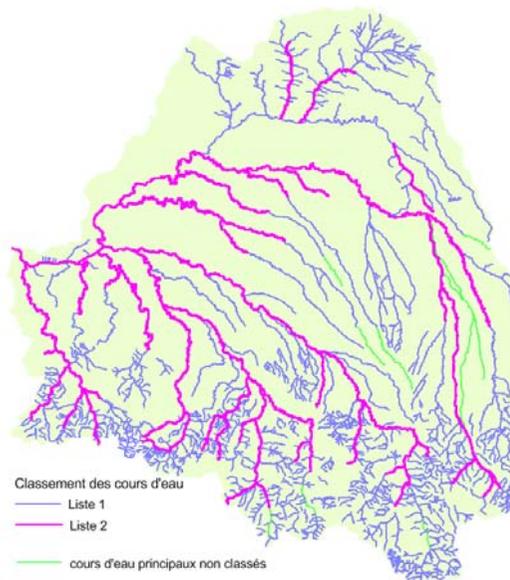
-

Les poissons migrateurs et le contexte salmonicole

A l'exception de l'esturgeon, le bassin de l'Adour abrite l'ensemble des espèces migratrices européennes (saumons, truites de mer, lamproies, aloses, anguilles)

La plupart des rivières du bassin sont classés au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement, visant à la protection et la restauration de la continuité écologique des rivières.

La gestion des poissons migrateurs est régie par le PAn de GEstion des POissons MIgrateurs. Le bilan du PLAGEPOMI 2008-2012 est présenté dans le PLAGEPOMI 2015-2019 qui est en cours de publication. Il permet de connaître la répartition et les contraintes liées à chaque espèce migratrices, dont voici un résumé.



Le Plan de GEstion des POissons MIgrateurs 2015-2019 succède au PLAGEPOMI 2008-2012, prorogé jusqu'en 2014.

Il porte sur le bassin de l'Adour et les côtiers. Il fait le bilan du précédent plan et propose les orientations stratégiques de préservation et de restauration des populations amphihalines du territoire.

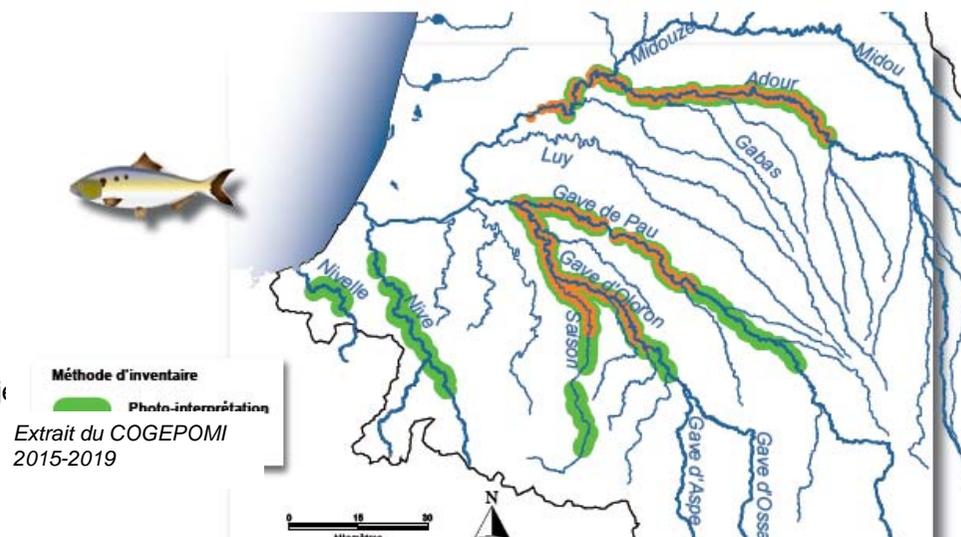
L'Alose :

La répartition de la **Grande Alose** dans le bassin est encore mal connue. L'étude des frayères par photointerprétation et enquête en 2010-2012 permettent de localiser les potentialités.

Cependant, des obstacles difficilement franchissables dès l'entrée des principaux axes (Nive, Gaves de Pau et d'Oloron, Adour, Luys Réunis) contrarient l'accès à ces frayères.

La baisse du nombre de pêcheurs s'est accompagnée d'une baisse des prises (6 à 15 T/an en 2000-2007, 4 à 8 T/an en 2010-2013) ; les relèves exceptionnelles hebdomadaires des filets semblent avoir eu un impact plus fort sur la pression de pêche que les relèves estivales précédemment pratiquées.

On dispose de peu d'information concernant **l'Alose Feinte**. Elle ne fait pas l'objet de la partie basse du bassin, elle ne connaît pas de problème de circulation.



Localisation des frayères potentielles de la grande alose (sources MIGRADOIR)

L'anguille :

L'anguille présente différentes formes au cours de son développement :

- la civelle qui arrive comme d'alevin de mer et remonte les estuaires, est très prisée,
- l'anguille jaune (3 à 10 ans) vit dans les zones humides continentales,
- l'anguille argentée repart en mer pour se reproduire.

L'anguille connaît une régression alarmante au niveau national et international. et fait restaurer européen à l'échelle européenne, décliné bassin par bassin. Ce plan de restauration toutes les causes de mortalité d'origine anthropique, et à restaurer l'accessibilité et la fonction vie continentaux

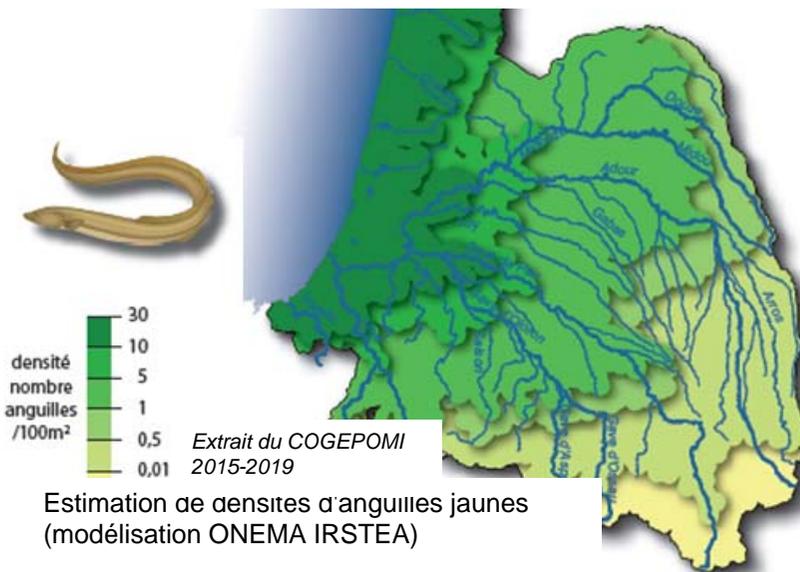
La libre circulation de l'anguille doit se faire selon une continuité longitudinale mais aussi lat les milieux connexes (barthes, zones humides).

La continuité longitudinale a profité de l'ouverture des grands axes pour les autres migrateurs.

La continuité latérale a fait l'objet de 4 sites pilotes dans les barthes pour la reconquête de la fonctionnalité de ces milieux aquatiques.

La pêche à la civelle concerne une centaine de pêcheurs professionnels et représente un important. Elle est à la baisse depuis 2000 et limitée par des quotas par bassin et interdite ; 2009. On observe cependant un regain depuis 2010, reflétant peut être une hausse de l'abond

La pêche de l'anguille jaune se partage entre les marins pêcheurs de l'estuaire, les pêcheurs eau douce et les pêcheurs de loisirs. Elle est en baisse constante et devient anecdotique.



La lamproie marine :

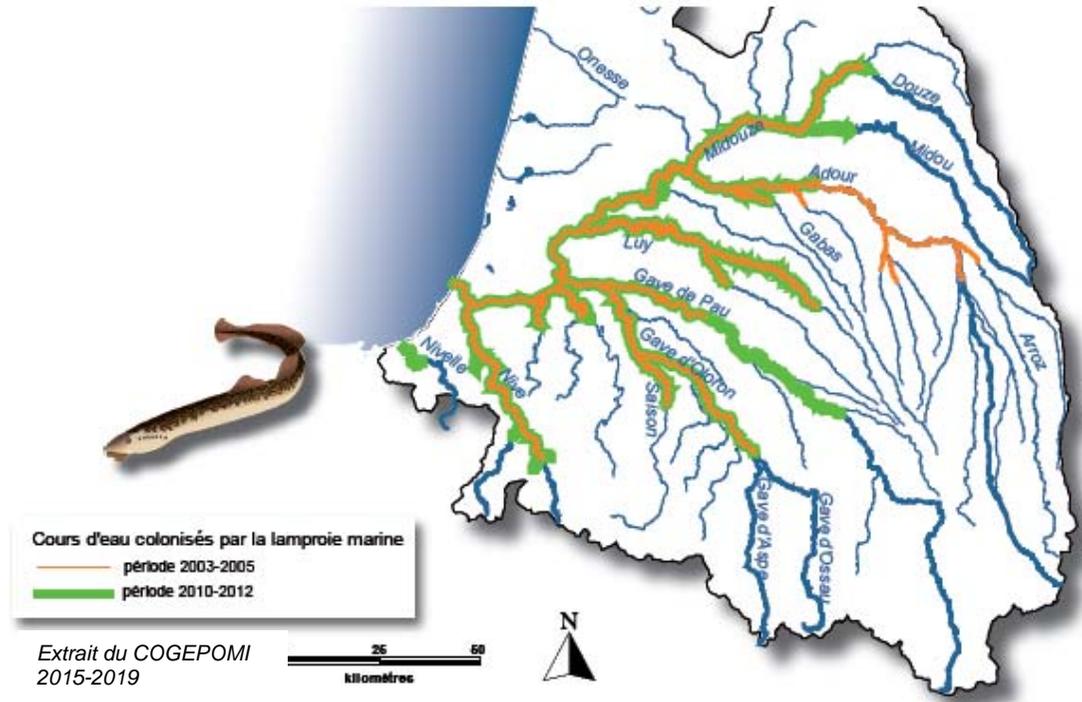
On ne connaît pas bien de taux de retour des lamproies dans leur cours d'eau natal, mais une gestion par bassin se justifie.

En l'absence de stations de contrôle, le stock migrant et les tendances sont également mal connus.

On observe que les lamproies empruntent l'Adour comme axe de migration mais se reproduisent sur les affluents (Luys, ...), contrairement à la Nive où la reproduction se fait tant sur la Nive que sur les affluents. On peut penser que la qualité de l'Adour est insuffisante pour la reproduction de l'espèce.

L'exploitation est principalement le fait de la pêche professionnelle au filet dérivant dans l'estuaire, et constitue ces dernières années la principale espèce en tonnage.

Entre 2000/2007 et 2010/2013, le nombre de pêcheurs a été réduit de plus de moitié, mais le niveau de capture s'est maintenu entre 7 à 32 T/an, avec une forte variabilité interannuelle.



La lamproie de rivière :

Les recherches génétiques récentes font apparaître que la lamproie fluviatile et la lamproie de Planer représentent 2 écotypes d'une même espèce. La lamproie fluviatile serait la forme migrante de la lamproie de Planer.

Les habitats privilégiés de cette espèce sont les parties aval et estuariennes du bassin, et les pressions, d'ordre quantitatif et qualitatif, constituent probablement une altération.

Sa capacité de franchissement d'obstacles est relativement faible.

La lamproie de rivière n'est pas pêchée dans le bassin de l'Adour.

Le saumon atlantique : une espèce emblématique

Il colonise principalement le Gave d'Oloron (environ 2000 individus par an), la Nive, en hausse (400 à 500 par an), et, dans une moindre mesure le Gave de Pau, mais avec une tendance à l'augmentation. Dans le bassin de la Nive, les retours (50 à 100) ont brusquement chuté de moitié depuis 2003, sans doute dus à une pêche non contrôlée en mer ou peut être la mise en service du barrage écrêteur de Louberria.

On recense 107 obstacles sur les 15 principaux cours d'eau susceptibles d'être colonisés ; les travaux de franchissement de certains d'eux depuis 15 ans ont permis l'accès à 70% du bassin du Gave d'Oloron et 65% du bassin de la Nive, mais seulement 30 à 40% du bassin du Gave de Pau.

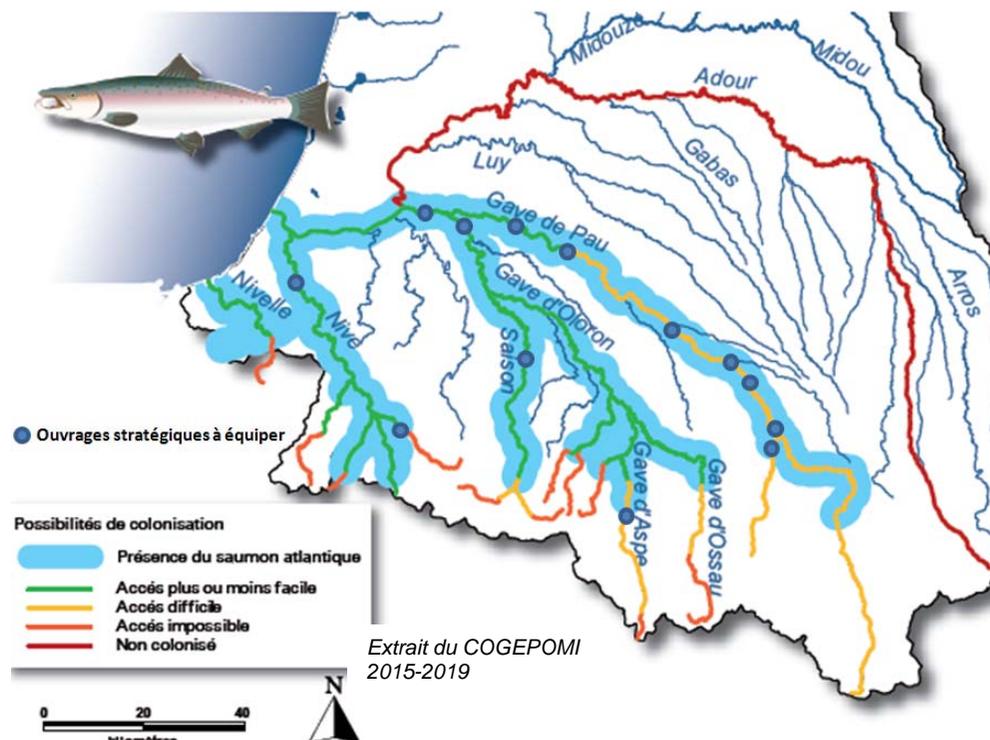
La reproduction profite de l'amélioration de la continuité écologique et l'accès aux zones de frayères, significative depuis 2010 sur le Gave de Pau, en particulier en amont de Pau. On constate d'autre part que les affluents hébergent la majorité des frayères de grands salmonidés, notamment sur le sous bassin du gave d'Oloron. Ce constat incite à la reconquête progressive du bassin du Gave de Pau, pour atteindre l'amont de Pau, puis l'amont de Nay et la jonction avec l'Ouzom, puis la totalité du Gave...

Actuellement 13 obstacles stratégiques ont été identifiés pour accéder aux secteurs les plus intéressants, principalement sur le Gave de Pau, mais aussi faciliter l'accès sur le Gave d'Oloron, le Saison et la Nive.

Concernant la dévalaison, on compte 75 centrales hydro-électriques équipées pour la plupart, mais leur cumul génère une mortalité de 20 à 24% des effectifs. 34 ouvrages sont identifiés sur les différents axes pour améliorer la situation..

En 2010/2013, on compte 27 pêcheurs professionnels (pêche fluvio-estuarienne au filet) et environ 900 à 950 pêcheurs de loisir (pêche à la ligne sur les gaves et nives) ; le nombre annuel de captures s'élève respectivement à 1200 et 200 à 300 saumons.

Les alevinages réalisés pour renforcer les populations ont d'abord été réalisés sur le Gave d'Oloron et la Nive et se sont concentrés ces dernières années sur le Gave de Pau. On constate un taux de retour satisfaisant dans le bassin d'origine.



Accessibilité du saumon atlantique en 2014 (source MIGRADOUR)

La truite de mer

Son comportement est proche de celui du saumon, et aucune action spécifique n'a été menée sur cette espèce. Le suivi vidéo sur le Gave d'Oloron comptabilise de 1500 à 3000 passages annuels depuis 2011.

La zone de reproduction se focalise sur la Nive et le Gave d'Oloron et l'accès aux frayères d'amont permettrait de minimiser l'effet qualité, parfois insuffisante dans les zones aval.

La pêche concerne principalement les pêcheurs professionnels et représente environ 1150 à 3000 captures annuelles en 2012/2013, en augmentation par rapport aux années 2000/2007.

Les orientations de gestion

A chaque contexte sont associées des orientations de gestion spécifiques, développées dans les PDPG ou les Plans d'Actions Nécessaires (PAN) associés.

On peut les regrouper par contexte salmonicole d'une part, contextes cyprinicole et intermédiaire d'autre part. Globalement, ces actions peuvent être regroupées en plusieurs axes :

Contextes cyprinicole et intermédiaire : améliorer la qualité de l'eau et des milieux

Améliorer les habitats : Les cours d'eau ont souvent été dégradés par les activités humaines ; il s'agit de leur redonner des caractéristiques propices à la faune piscicole :

- limiter le colmatage, notamment par la végétalisation des fossés agricoles et par des pratiques culturales réduisant les sols nus et l'érosion ;
- retrouver un fonctionnement naturel des cours d'eau, en favorisant une diversification des écoulements entre zones calmes et zones à courant,
- éviter l'érosion des berges en favorisant une recharge sédimentaire,
- conserver ou restaurer des zones humides (prairies humides, barthes, saligues) pour la reproduction de certaines espèces comme le brochet ou l'anguille,

Améliorer la qualité de l'eau : Les contextes cyprinicolas et intermédiaires sont les plus exposés car ils coexistent avec de nombreuses activités humaines (agricoles, urbaines, industrielles ou artisanales) ; la mise aux normes des stations d'épuration, l'amélioration des pratiques agricoles, la mise aux normes et l'entretien de l'assainissement non collectif

Réduire les effets des retenues agricoles (chocs thermiques et variations de débits)

Diversifier la ripisylve

- Restaurer le corridor végétal par replantation en favorisant les espèces adaptées et en pratiquant la Régénération Naturelle Assistée (RNA),
- Restaurer des zones de refuge et de repos en pied de berge par reprofilage et création de caches

Restaurer la continuité écologique : La segmentation des cours d'eau a pour conséquence un certain appauvrissement des espèces ; l'arasement d'ouvrages inutiles, la mise en place d'ouvrages de franchissement doit permettre les échanges entre secteurs.

-

Contexte salmonicole : assurer la qualité des frayères et une continuité écologique, limiter les pressions

Outre les orientations de gestion des autres contextes, qui concernent également les espèces amphihalines, la gestion des migrateurs porte plus spécifiquement sur :

La restauration de l'accessibilité aux habitats : La position des frayères en tête de bassin rend cette mesure indispensable à la survie des espèces, avec notamment la réalisation d'ouvrages de franchissement adaptés et fonctionnels ; quand c'est possible, l'effacement ou l'arasement de l'obstacle est privilégié, car la multiplication d'obstacles est source de mortalité.

Les gaves d'Oloron et du Saison sont actuellement partiellement accessibles au prix de quelques aménagements ; la restauration des débits réservés compatibles avec la fonctionnalité des habitats et des espèces amphihalines ; certains secteurs court-circuités en vallée d'Ossau et vallée d'Aspe constituent des enjeux forts, ou avec de fortes éclusées comme en vallée d'Ossau.

L'accès aux frayères du Gave de Pau est privilégié, avec 5 ou 6 ouvrages à équiper pour accéder à l'amont de Pau et sur l'Ouzom.

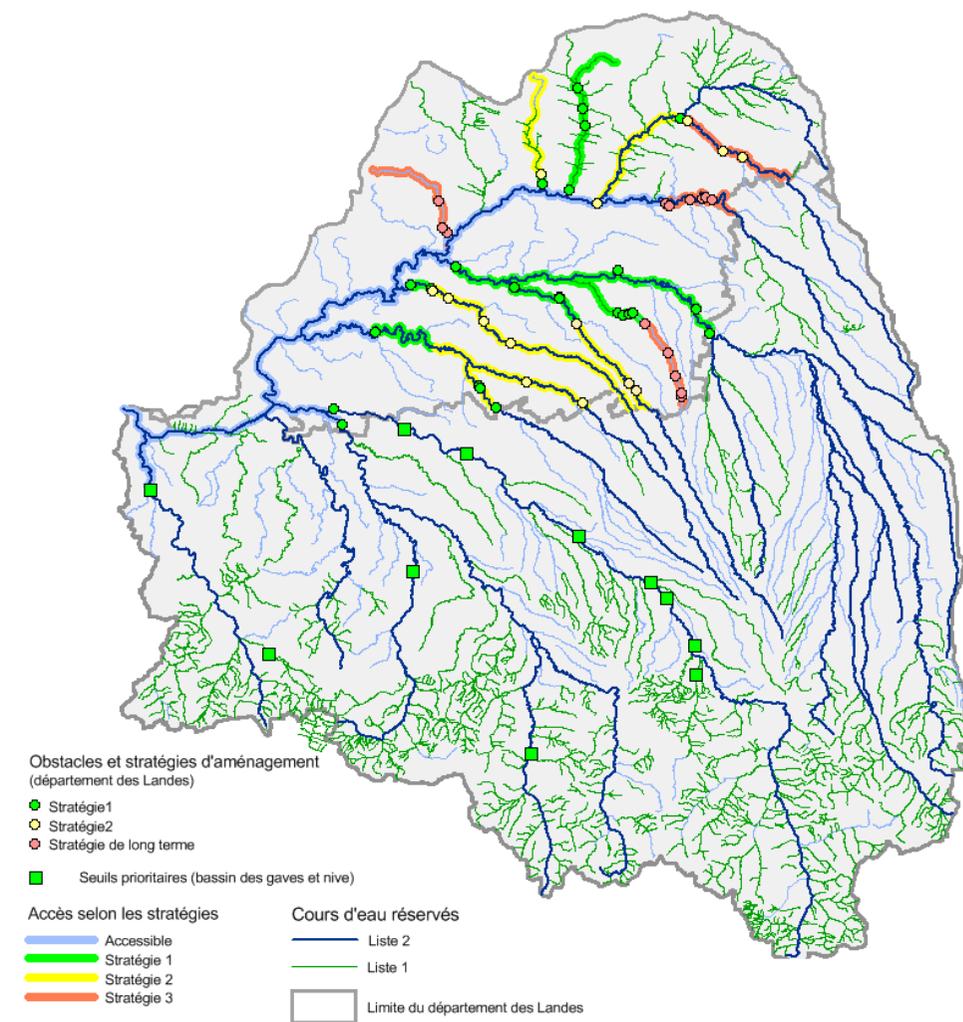
Concernant l'Adour et le département des Landes, une étude (ONEMA, CD40) a identifié différentes stratégies d'équipement d'ouvrages pour accéder aux linéaires les plus intéressants.

Restaurer les populations ou soutenir les effectifs

Les contraintes actuelles (accès aux zones de frayères, habitats...) obligent parfois à assurer des repeuplements ou transferts d'individus, notamment sur le Gave de Pau (saumon) ou l'Adour (anguille). L'alevinage doit être temporaire et adaptatif.

Suivre l'évolution des paramètres de qualité d'eau :

Les facteurs de dégradation de la qualité sont multiples (substrat, régime hydraulique, morphologie du cours d'eau, pollutions chimiques). Il est nécessaire d'identifier les bons paramètres de dégradation et en assurer le suivi.



Restauration de l'accessibilité aux habitats (source ONEMA)

Limiter les pressions dans les endroits sensibles :

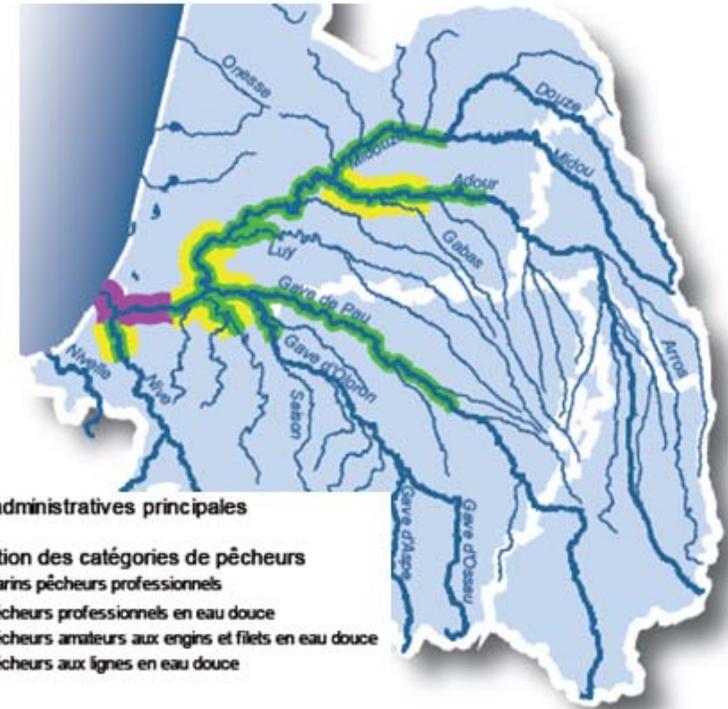
A l'aval des barrages hydroélectriques, les habitats peuvent être perturbés par le colmatage par les matières fines larguées lors de vidanges de retenues (gaves d'Aspe, Ossau, Oloron), ou la pénurie de matériaux alluvionnaires intermédiaires

Nombre de pêcheurs par catégorie

Catégories de pêcheurs	2006/2007	2013/2014
Marins pêcheurs professionnels	42	12
Pêcheurs pro. en eau douce	41	49
Pêcheurs amateurs engins et filets	201	76
Pêcheurs amateurs aux lignes	952	836

La pêche aux poissons migrateurs se partage entre professionnels et amateurs. Les effectifs diminuent sensiblement depuis 20 ans, du fait principalement des restrictions, excepté pour les pêcheurs de saumon à la ligne, qui se maintient malgré la stagnation des captures.

Des prescriptions réglementaires d'une part, des "guides de bonnes conduites" d'autre part, doivent assurer une protection de la faune aquatique. On doit privilégier une exploitation durable des espèces.



Principales perturbations et réponses à apporter

Causes	Perturbations	Réponses	Milieux concernés
Seuils à vocation agricole Seuils de stabilisation (ponts..)	Libre circulation Blocage sédimentaire Colmatage en amont Débit réservé parfois insuffisant	Passes à poissons (efficacité partielle) Arasement ou effacement	Rivières des coteaux béarnais, gersois, chalossais...
Seuils hydroélectriques	Débit réservé parfois insuffisant		Rivières de piémont et pyrénéennes
Fonctionnement hydroélectrique	Eclusées	Débits réservés et réglementation adaptée	Gaves, nives
Retenues d'irrigation Réservoirs de soutien d'étiage	Eclusées, avec variation intempestive de température et de débits détruisant les pontes, Colmatage des frayères Ennoyage de zones diversifiées de méandres	Gestion des lâchers	Rivières des coteaux béarnais, gersois, chalossais...
Ouvrages de protections contre les crues et érosions, endiguements	Rétrécissement du lit majeur et érosion des berges Disparition zones inondables propices aux pontes (brochets) ou à l'anguille	Reconstitution d'espaces de mobilité et d'expansion de crues Génie végétal de protection de berges	Rivières et vallées alluviales, barthes
Rejets domestiques non conformes	Mauvaise qualité physico-chimique et biologique	Mise en conformité,	Potentiellement, toutes rivières
Pollution diffuse (agricole, domestique...)	Risques d'eutrophisation	Limiter les intrants	Rivières de coteaux
Pratiques agricoles	Erosion des terres agricoles	Lutter contre l'érosion des terres	Rivières de coteaux, sables
Pompages agricoles	Aggravation des étiages, réchauffement, risque accru d'eutrophisation	Gestion des DOE, DCR et prélèvements	Rivières de coteaux, Adour
Espèces envahissantes	Perturbe les frayères à brochets	Gestion des ripisylves	Lits majeurs des vallées alluviales, prairies inondables
Rejets industriels	Asphyxie, mortalité, dégradation des zones de reproduction	Traitement, gestion des rejets	Retjons, Bez
Sylviculture : drainage, recalibrage (tempête Klaus))	MES, ensablement, diminution du pH, assèchement des zones humides	Limiter curages de fossés	Cours d'eau du plateau landais